

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CLD D'ANTOINE-LABELLE COORDONNERA LA TOURNÉE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC AFIN DE RÉALISER LE PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Mont-Laurier, le lundi 14 mai 2007 – En octobre 2006, le gouvernement du Québec annonçait un plan d'aide pour le secteur forestier, et ce, en raison de la grave crise qui secoue l'industrie depuis quelques années. Ce plan en quatre volets est destiné aux travailleurs, aux communautés touchées par l'industrie forestière et aux entreprises.

Le volet soutien aux communautés prévoit une enveloppe de 45 millions de dollars, sur quatre ans, devant servir spécifiquement à soutenir les municipalités touchées par la crise forestière. Ces fonds de soutien permettent au gouvernement, aux MRC, aux municipalités concernées et aux collectivités locales de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme pour la diversification de l'économie des régions. Ces fonds tiennent compte des particularités, des forces et du potentiel de leur territoire.

Pour bénéficier de ces fonds, un contrat de diversification et de développement a récemment été conclu, au mois de mars dernier, entre le gouvernement du Québec et la MRC d'Antoine-Labelle. Cette entente accompagnée d'un budget de 100 000 \$ par année, sur trois ans, du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et d'une enveloppe de 250 000 \$ par année, sur trois ans, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) permettra de soutenir l'élaboration du plan de diversification et de développement ainsi que les projets qui en découleront. Dans cette perspective, le Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle s'est vu confier par la MRC le mandat de réaliser le Plan en question qui couvrira les dix-sept (17) municipalités du territoire. Pour ce faire, le CLD s'adjoindra de professionnels en développement économique régional, soit l'équipe multidisciplinaire de Pierre Poulin Conseil, pour l'élaboration du Plan qui s'articulera sur quatre axes principaux :

- L'industrie des produits forestiers (avec l'accent mis sur les produits de deuxième et troisième transformation);
- L'industrie agroalimentaire (visant une diversification à valeur ajoutée);
- L'industrie récréotouristique (dans une perspective de consolidation des acquis et de diversification des produits et des clientèles);
- Autres secteurs en émergence (à explorer).

.../

Suivant ce qui précède, les principaux objectifs visés par la réalisation du plan stratégique de diversification et de développement économique sont les suivants :

- Concerter et animer les intervenants de la MRC d'Antoine-Labelle dans une démarche d'action et d'organisation pour diversifier l'économie de ses municipalités;
- Mettre en place un comité de diversification et de développement (*Comité de concertation*) pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Identifier et établir les initiatives pour soutenir les actions des communautés de chacune des municipalités visées;
- Élaborer et réaliser un plan d'action pour diversifier et développer l'économie de l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

La démarche proposée et adoptée pour la confection du plan, lors du dernier conseil des maires, au mois de mars, s'échelonna jusqu'à l'automne 2007. Le Comité de concertation qui supervisera la réalisation du plan sera composé d'élus municipaux, de représentants sectoriels et d'acteurs socio-économiques tous issus du milieu. Le rôle de ce Comité sera de travailler à la planification et à la réalisation du plan d'action et plus spécifiquement à :

- Entreprendre une démarche de réflexion, d'organisation et d'action pour le territoire visé;
- Solliciter la participation des leaders du milieu;
- Appuyer les opérations menant à la réalisation de projets;
- Identifier et établir les initiatives pour soutenir les actions des municipalités;
- Examiner les projets d'entreprises et formuler des recommandations au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE);
- Préparer le rapport d'activités et de résultats, au terme de chaque année du programme d'aide;
- Préparer et actualiser annuellement, le plan de diversification et de développement comprenant la détermination des besoins et la programmation des actions et des priorités;
- Informer le milieu de la démarche.

Le président du CLD, monsieur Michel Adrien, se réjouit de la tenue d'une telle démarche. Celui-ci a indiqué que « *ce plan, appuyé de moyens financiers adéquats, permettra de planifier et supporter le développement des projets structurants qui sont priorisés par notre milieu* ». Monsieur Roger Lapointe, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle a, quant à lui, mentionné « *qu'il faut saisir cette occasion pour orchestrer le développement de notre territoire. Avec le contexte difficile que nous vivons actuellement, le défi consistera à accélérer le démarrage de nouveaux projets en plus de supporter ceux qui sont déjà en cours* ».